

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

# COMMUNE DE LODÈVE

## DÉCISION

numéro MLDC_250715_071
---------------------------

portant sur

### AVENANT N°1 AU LOT N°6 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DU SPORT DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DU COMPLEXE BEAUMONT À LODÈVE

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**VU** la décision du Maire n°MLDC\_250121\_001 du 21 janvier 2025 relative à l'attribution à la société SOCAMO du lot n°6 du marché de travaux pour la construction de la maison du sport dans le cadre de la rénovation du complexe Beaumont, à Lodève,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent des plus-values sur le projet,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au lot n°6 du marché de travaux pour la construction de la maison du sport dans le cadre de la rénovation du complexe Beaumont, à Lodève avec la société SOCAMO afin d'intégrer des travaux supplémentaires, rendus nécessaires en cours d'exécution du marché,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à six-cent-dix-huit euros Hors Taxes (618,00 € HT) soit sept-cent-quarante-et-un euros soixante-centimes Toutes Taxes Comprises (741,60 € TTC), introduit un écart d'un pourcent (1%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à soixante-deux-mille-cinq-cent-six euros HT (62 506 € HT) soit soixante-quinze-mille-sept euros vingt centimes TTC (75 007,20 € TTC),

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 21, article 2138,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20250715-lmc120358-AR-1-

1  
Date de télétransmission : 15/07/25  
Date de publication : 21/07/2025  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le quinze juillet deux mille vingt-cinq,

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

**MARCHÉS PUBLICS**  
**AVENANT N° 1 <sup>1</sup>**

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

MAIRIE DE LODEVE  
Place de l'hôtel de ville  
34700 LODEVE

**B - Identification du titulaire du marché public**

SOCAMO SARL  
354 rue Gustave Courbet – ZAC Charles Martel  
**34570 VILLENEUVE LES MAGUELONE**

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public :

**2025TVX010 \_ Construction de la maison du sport dans le cadre de la rénovation du complexe Beaumont, à Lodève « Lot n° 6 : Revêtements de sols »**

■ Date de la notification du marché public : 03/02/2025

■ Durée d'exécution du marché public : 12 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 61 888,00 €
- Montant TTC : 74 265,60 €

<sup>1</sup>

**EXE10 – Avenant**

**2025TVX005 – Construction de la maison du sport dans le cadre de la rénovation du complexe Beaumont à Lodève  
LOT 6 : Revêtements de sols**

**Page : 1 / 4**

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations modifiées sur le Lot n° 06 REVETEMENTS DE SOLS, de l'entreprise SOCAMO SARL concernant :
  - La fourniture et la pose de carreaux en 60x60 au lieu de carreaux en 45x45 (+ 618,00 € HT)

Ces travaux modificatifs entraînent l'application d'une plus-value de + 618,00 € HT sur son marché

**Le présent avenant est conclu conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies**

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **618,00 €**
- Montant TTC : **741,60 €**
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial : 1,00 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **62 506,00 €**
- Montant TTC : **75 007,20 €**

### ■ Incidence de l'avenant sur le délai d'exécution :

L'avenant a une incidence sur le délai d'exécution du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

### E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Villeneuve, le 01 juillet 2025

**MAIRIE DE LODEVE**  
**Place de l'hôtel de Ville**  
**34700 LODEVE**

N Réf : MF/FR

Affaire : Maison du sport à Lodève

Marché 2025TVX010

Lot 06- Revêtements de sols

PV Carrelage intérieur dans la salle commune

Devis n° 0.306 / 25

A l'attention de Laureen AUDOLY - PIRO Architecte

### DESRIPTIF - ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	U	Qtés	PU	Produit
	<u>Remplacement des carreaux intérieurs sur bâtiment existant dans la salle commune</u>				
	- Fourniture et pose de carreaux 60x60	m <sup>2</sup>	103	81	8 343,00
	- Fourniture et pose de carreaux 45x45	m <sup>2</sup>	-103	75	- 7 725,00
Total HT PV					618,00
TVA 20,00%					123,60
<b>Total TTC PV</b>					<b>741,60</b>

Nos prix sont établis HORS TAXES

Base marché

Villeneuve, le 01 juillet 2025

**SOCAMO SARL**  
 354 rue Gustave Courbet  
 ZAC Charles Martel  
 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE  
 Tel 04 67 85 39 72 Fax 04 67 85 39 71  
 RCS Montpellier 489 801 013

CARRELAGE

SOLS SOUPLES

PEINTURE